

L'ATTRACTIVITE DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE ET DE L'ACCES AU DROIT

Dans la mesure où le thème de l'Assemblée générale extraordinaire était centré sur l'attractivité de notre profession, il est apparu à notre Commission Accès au Droit intéressant, même si le titre commençait comme une sorte de boutade, de faire un clin d'œil en forme d'interrogations aux politiques en pleine campagne électorale.

Puisque si l'on en croit certaines réponses au questionnaire avocat nos instances nationales ne servent à rien et n'interrogent la profession que pour se faire plaisir, nous nous sommes attachés à démontrer le contraire.

Quelques idées fortes se sont dégagées pour notre présentation lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire telles que :

- L'intérêt de la réflexion menée depuis 15 ans sur le sujet de l'aide légale et son incidence sur l'évolution et le développement de notre profession.

Ainsi nos travaux sur le sujet ont permis :

- de cerner le coût moyen de fonctionnement des Cabinets grâce aux contributions des barreaux et de l'ANAAFA en faisant un travail pédagogique tant auprès de la Chancellerie, des assureurs et des institutionnels que les avocats eux mêmes.
 - De déterminer le temps moyen par type d'affaires en partant de la grille de l'article 90 du NCPC et en établissant des grilles de temps passé parfaitement transparentes et réalistes.
 - De permettre aux magistrats de mieux appréhender notre travail et de faire évoluer la fixation des articles 700 et assimilés.
 - De développer la pratique des conventions d'honoraires y compris en cas d'A J et de renonciation à celle ci.
 - De s'interroger sur la notion de transparence de la prestation et des coûts et sur l'opportunité d'un tarif, même si ce vocable regroupe plusieurs notions diversement appréciées au sein même de la profession.
- L'utilité de la présentation des dernières statistiques de l'A J

Il y a une quinzaine d'années lorsque nous avons participé à la mise en place de la nouvelle loi sur l'aide juridictionnelle et l'accès au droit et que nous avons par exemple élaboré les grilles de l'article 90 déterminant le nombre d'Unités de valeur correspondant à la demie heure attribué arbitrairement par type d'affaires nous n'avions pas tous ces outils.

Nous procédions par approximations au vu de l'expérience vécue des uns et des autres mais nous n'avons pas vraiment de preuves tangibles de ce que nous avançons comme arguments auprès des Pouvoirs Publics.

La mise en place par les CARPA a été longue et difficile. L'UNCA en sa qualité d'organisme technique a progressivement recueilli les statistiques en développant les outils, les éléments étant difficilement exploitables au départ car parcellaires et opaques.

En 2000 nous avons procédé avec beaucoup de difficultés à l'analyse des informations que j'ai retranscrit dans nos rapports de l'époque.

Aujourd'hui la collaboration active des différentes institutions a permis grâce au travail de l'Observatoire du Conseil National des Barreaux d'avoir des informations fiables qui constituent une mine de renseignements essentiels pour la Commission Accès au Droit du Conseil National des Barreaux et pour l'ensemble de la profession. Le recueil des données qui militent pour la transparence permet de mieux cerner les difficultés qui sont les nôtres dans l'exercice pour les avocats de ce service public et réhabilite notre image de marque.

Nous vous invitons à consulter le 4ème cahier de l'Observatoire, excellent document rédigé par Madame Pascale HONORAT notamment par exemple sur l'absence d'évolution et de progression réelle de l'unité de valeur servant de base de calcul pour l'indemnisation des avocats et sur l'évolution des dotations barreau par barreau.

- Les résultats du questionnaire barreau et du questionnaire avocat :

Nous avons recueilli 104 réponses aux questionnaires Barreaux et 913 réponses au questionnaire avocat. Des documents arrivent encore actuellement au Conseil National.

Tout est toujours relatif : la qualité des questions, le nombre et la qualité des réponses, l'utilité de ce type de questionnaire, les statistiques et des moyennes.

Il est clair que par rapport au questionnaire du Conseil National des Barreaux diffusé après la crise de 2000 nous pouvons considérer que les réponses reçues constituent un échantillonnage représentatif.

En ce qui concerne le questionnaire adressé aux Avocats :

913 avocats dont l'ancienneté moyenne est de l'ordre de 16 ans d'exercice ont répondu à ce questionnaire. 9 répondants sur 10 acceptant des dossiers d' A J et la pratiquant.

95 % des avocats ayant répondu sont favorables au maintien du libre choix en la matière. Ils souhaitent un système privilégiant le volontariat et à défaut la désignation de jeunes confrères. Ils sont toujours hostiles aux bataillons d'avocats d'Etat spécialement affectés à l'A J.

Les réponses au questionnaire mettent en avant l'urgence d'une revalorisation de l'indemnisation de l'avocat travaillant à l'AJ. Sur ce point, les avocats ayant répondu sont favorables à la logique de rémunération et à une prise en compte du temps de travail.

Une notion nouvelle par rapport au précédent questionnaire est apparue : pour plusieurs réponses "Le bénéficiaire de l'AJ devrait toujours fournir une contribution financière, la gratuité totale étant à bannir."

L'idée d'une assurance protection juridique obligatoire ne semble pas faire l'unanimité parmi les avocats consultés.

Nombre d'avocats ne demandent toujours pas la condamnation de l'adversaire solvable tant la procédure et le recouvrement leur paraissent aléatoires.

Ils signalent, également, des anomalies et des dysfonctionnements au sein des BAJ qui rendent plus difficile encore leur travail, nuisant par là même à l'accès aux tribunaux.

En ce qui concerne le questionnaire adressé aux Barreaux :

104 barreaux dont la taille est en majorité inférieure à 100 avocats (58,3 %). Ce qui est tout à fait significatif de la préoccupation des Ordres.

Pour les autres la répartition s'effectue de la manière suivante :
20 % des réponses viennent de PARIS et NANTERRE,

29 des Barreaux ont des protocoles article 91 pour la défense pénale notamment d'urgence. (29 sur 38 protocoles existants et 8 en gestation concernant essentiellement les petits Barreaux : source UNCA)

Les informations recueillies sont à recouper avec celles qui nous avait été données par les grands Barreaux dans le cadre de nos conférences régionales.

La situation des barreaux dotés de protocoles est assez préoccupante pour la plupart compte tenu de la tardiveté de la prise de conscience de certaines CARPAS , ainsi que la baisse et surtout l'éparpillement du nombre de missions générant un certain nombre de difficultés.

Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer en début d'année les Barreaux s'inquiètent pour la pérennité d'un système sans lisibilité surtout si la mesure indispensable qui avait été réclamée en début d'année à savoir le paiement de la dotation dès les premiers jours de l'année ne se fait pas.

Nous avons obtenu des informations précieuses qui seront retranscrites dans le rapport écrit qui sera diffusé dans les semaines à venir, notamment à propos des difficultés de fonctionnement dans chacun des barreaux, des problèmes rencontrés avec les BAJ, des écueils lors de la négociation ou du renouvellement des conventions, des problèmes générés par les CDAD et la difficile cohabitation avec les associations.

- Les perspectives d'avenir à court terme et les attentes des avocats concernés.

Nous nous sommes plaints de la stagnation du dossier de l'AJ et la pénible impression de tourner en rond.

Après plusieurs réunions à la CHANCELLERIE et des promesses, le Garde des Sceaux nous a fait quelques réponses.

Nous attendions une augmentation de l'UV de base (21,15 euro) que nous avons fixé à hauteur de 15 % du fait de la stagnation depuis 2004. Le Garde des Sceaux nous a annoncé une augmentation plancher arbitrée par le Premier Ministre à hauteur de 6 % soit 1 euro 50...

L'indemnisation des nouvelles missions que nous avons demandé : une seule réponse pour l'instant – attribution d'UV pour la défense des mineurs en matière contraventionnelle.

Le Ministre nous a aussi laissé entendre une prise en charge de certains frais de déplacement dans le cadre de la réforme de la procédure pénale.

- Prospective et questions aux représentants de l'Etat et aux candidats à la Présidentielle.

Il faut s'atteler à une véritable réforme d'ensemble car nous avons atteint les limites d'un système obsolète.

Nous ne pouvons accepter le "pro bono", "les bataillons d'avocats d'Etat", "la déjudiciarisation", "le désengagement de l'Etat".... "le blocage des assureurs de protection juridique".

Nous allons donc préparer dans un premier temps une liste des questions destinés aux candidats aux élections présidentielles.

Un projet de réforme si les bonnes volontés veulent bien nous rejoindre et nous apporter leur précieux concours.

Fait à PARIS le 14 septembre 2006

BRIGITTE MARSIGNY